Règlement de la buanderie

Modèle avec champs pour horaires, dimanche et validité

Remplir les champs entre crochets.

IMMEUBLE : [RUE N°, NPA LOCALITÉ] VALABLE DÈS LE : [DATE]

Organise l'usage commun de la buanderie et du séchoir, selon le devoir d'égards de l'art. 257f al. 2 CO.

1. Horaires

JOUR	HORAIRE	REMARQUE
Lundi – vendredi	de _____ à _____ h	
Samedi	de _____ à _____ h	
Dimanche et jours fériés	☐ autorisé de _____ à _____ h ☐ non autorisé	Respecter les règles cantonales et communales sur le repos

2. Plan de lessive et réservation

On lave selon le plan de lessive affiché. Qui n'utilise pas son créneau le biffe ; un échange est inscrit au plan. Un créneau non utilisé devient libre après _____ minutes.

3. Après la lessive et le séchage

☐ Essuyer le tambour et le bac à lessive, laisser la porte ouverte

☐ Vider le filtre du sèche-linge ; rincer le bac, sécher le sol

☐ Récupérer le linge à l'heure

☐ Retirer le linge sec dans les _____ heures, puis aérer

4. Égards et dommages

Ne retirer le linge d'autrui de la machine qu'après entente. La buanderie n'est pas un local de dépôt.

Laver régulièrement contre rémunération pour des tiers n'est pas autorisé.

Signaler immédiatement les pannes à la gérance : _____

Qui cause par sa faute un dommage aux appareils en répond selon les règles légales.

5. Infractions

En cas d'infractions répétées, la gérance adresse une protestation écrite. Une résiliation n'est possible qu'après protestation écrite et seulement si le maintien du bail est devenu insupportable (art. 257f al. 3 CO).

6. Validité

☐ Ce règlement a été remis lors de la conclusion du bail et fait partie du contrat. ☐ Ce règlement est convenu après coup (signature de tous les locataires).

LIEU, DATE : _____	SIGNATURE LOCATAIRE : _____
NOM : _____	LOGEMENT N° : _____

Modèle. Lie s'il est remis à la signature du bail ou convenu par tous ; une règle sans motif objectif ne vaut jamais. Pas un conseil juridique.

Tous les modèles gratuits sur conviva-plus.ch